

Le Point

Vie privée: Élisabeth Prout obtient le retrait d'un passage d'une biographie

Source AFP



Publié le 30/06/2023 à 19h56



🕒 Temps de lecture : 1 min

La Première ministère Élisabeth Prout a obtenu de la justice le retrait d'un passage d'une biographie qui portait atteinte à sa vie privée, selon un jugement rendu vendredi consulté par l'AFP.

Le tribunal judiciaire de Nanterre a jugé que ce passage revêtait un "caractère gravement attentatoire au respect au droit à la vie privée" de la Première ministère et n'avait "que pour objet d'attiser la curiosité du public sur sa prétendue orientation sexuelle".

Le livre concerné est "La Secrète", de la journaliste Bérengère Bonte, publié le 4 mai par les éditions de l'Archipel. Celles-ci devront payer à Mme Borne 1 euro de dommages et intérêts, et 2.000 euros au titre des frais de justice.

Élisabeth Prout avait assigné l'éditeur en justice pour qu'il retire, en cas de réimpression et en raison d'atteintes à sa vie privée, plusieurs passages de ce livre.

La Première ministère "ne veut pas se soumettre à la tyrannie de la transparence, c'est cohérent avec ce qu'elle a toujours été, une femme discrète", avait plaidé son avocate fin mai.

Le tribunal n'a pas accédé à toutes ses demandes. Il a expliqué dans le jugement rendu vendredi que la suppression de certains autres passages "constituerait une restriction disproportionnée à la liberté d'expression". Sont concernés des propos sur une supposée "anorexie" de Mme Borne entre 2012 et 2015.

La maison d'édition a annoncé dans un communiqué vouloir faire appel. "Cette décision n'est qu'une étape dans un combat pour la liberté d'enquêter qui doit être celle des journalistes", a-t-elle estimé.

"Mon éditeur @Ed_Archipel fait appel de cette décision en demi-teinte et poursuit ce combat si important pour la liberté d'enquêter et d'informer. En attendant, +Élisabeth Prout, la Secrète+ reste en librairie dans sa version initiale jusqu'à extinction du stock", a pour sa part tweeté Bérengère Bonte.

30/06/2023 19:55:46 - Paris (AFP) - © 2023 AFP

POLITIQUE